

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Débat sur les Zones
d'Accélération des Energies
Renouvelables ZAEnR

Date de convocation :
23 novembre 2023

Date de séance :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAIO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,

Etaient absents, excusés :

Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M HERBETTE

La séance étant ouverte,

Vu la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

Vu la loi APER du 10 mars 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Nièvre et Somme.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la concertation des habitants du territoire du 1^{er} au 17 décembre 2023 via le site internet de la CCNS ;

Considérant que pour la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables un débat au sein de l'organe délibérant de la CCNS doit se tenir avant le 31 décembre 2023 ;

A ce titre, la présente délibération vise donc à établir, le cadre de ce débat et la définition des ZAEnR qui seront délibérées par les communes concernées.

Le président présente les éléments suivants :

- Etat des lieux des puissances d'ENR générées par l'EPCI (données de l'observatoire ENEDIS) :
 - ➔ **PHOTOVOLTAÏQUE** : 192 sites produisant 0,7 GWh en 2022 répartis sur 8 communes (Flixecourt, St-Léger-Lès-Domart, St Ouen, Vignacourt, St Sauveur, Ailly sur Somme, L'étoile, Belloy sur Somme)
 - ➔ **BIOENERGIES** : 4 sites produisant 7,7 GWh en 2022 répartis sur 4 communes (Canaples, Ailly sur Somme, La Chaussée Tirancourt, Belloy sur Somme)
 - ➔ **EOLIEN** : 11 sites produisant 182,5 GWh en 2022 répartis sur 7 communes (Flixecourt, St-Léger-Lès-Domart, St Ouen, Bettencourt St Ouen, Hangest sur Somme, Le Mesge, Saisseval)

- ZAEnR (photovoltaïque, géothermie, Eolien, bioénergies, ...) définies par communes :
 - ➔ Flixecourt : 11 840 Km² soit la totalité de superficie de la commune.
 - ➔ Picquigny : 40 858 m² (zones école, salle des fêtes, rue du Marais, La Catiche)
 - ➔ Saint Sauveur : 164 600 m² (ZAC des Bornes du temps 1 et 2)
 - ➔ Argœuves : 189 677 m² (ZAC des Bornes du temps 1)
 - ➔ Ailly sur Somme : 72 648 m² (Friche Carmichaël, complexe sportif et écoles)
 - ➔ Berteaucourt les Dames : 88 467 m² (Friche Harondel)
 - ➔ L'étoile et Mouflers : 645 473 m² (ZAC des Hauts Plateaux)
 - ➔ Soues, Hangest sur Somme, Bourdon, Domart en Ponthieu : 6 062 530 (projets Eoliens)

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Considérant les éléments exposés ci-dessus,
Considérant les interventions des conseillers communautaires,
Prend acte de la tenue du débat sur la définition des ZAEnR.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

